

FORMATION INITIALE

EQUIPIER DE 1^{ère} INTERVENTION

Réf : AFP INC 01 - Actualisée le 14/01/2025



PUBLIC : Cette action de formation est destinée à tout le personnel de l'entreprise afin de répondre aux exigences de la réglementation relative au Code du Travail et aux Etablissements Recevant du public.

Réf : Article R4227-28 : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

PREREQUIS : Aucun

TARIF : 350 Euros TTC

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre la naissance et la propagation du feu ;
- Savoir donner l'alarme et alerter les secours ;
- Savoir manipuler les différents d'extincteurs en toute sécurité en fonction des types de feux à éteindre ;
- Identifier les différents organes de sécurité de son établissement.

CONTENU :

Théorie : Les risques incendie liés à l'entreprise ou l'établissement, le triangle du feu, la propagation du feu, le danger des fumées, les différents types de feux et la conduite à tenir, l'alarme et l'alerte, les consignes incendies.

Pratique : Exercices d'extinction sur feux réels (classe A, classe B), feux d'origine électrique avec différents types d'extincteurs.

Repérage des organes de sécurité.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

20% de Théorie – 80 % Pratique

Moyens pédagogiques : Salle de cours, ordinateur, vidéo projecteur, diaporama, simulateur de feux, extincteurs, documents stagiaires (support de cours, documents divers)

Méthodes pédagogiques : Exposé interactif - méthode démonstrative et applicative.

EVALUATION : Validation des compétences par un QCM

VALIDITE : 36 mois

DUREE - MODALITES PEDAGOGIQUES

Délai d'accès : inscription 3 semaines avant la formation

Date : déterminée sur la convention

Durée de la formation : 2h00

Lieu de la formation : (déterminé sur la convention)

Le nombre de participants : 4 à 10 stagiaires Maximum pour un formateur.

Convention : Une convention de formation est établie entre AFP et le client à minima de 3 semaines avant la date de formation.

MODALITES DE SUIVI : Feuille de présence émargée par demi-journée, fiche de suivi, évaluation des acquis des stagiaires, évaluation à chaud, attestation de fin de formation.

CONTACT :

Administration : Corine TASSET (Gérante)
auditformapro@gmail.com

Tél. 06 19 70 46 06

Conseiller pédagogique : Thierry TASSET
csformation@orange.fr

Tél. 06 87 50 50 25

QUALITE DU FORMATEUR :

Sapeur-pompier ou formateur incendie



Pour les personnes en situation d'handicap : AFP louera une salle de formation accessible au sens du CCH : Art 111-9-7. Sur demande, les cours sont également adaptables.